

15ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 27943 | De Mme Valérie Lacroute (Les Républicains - Seine-et-Marne) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse | | Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse |
| Rubrique > transports | Tête d'analyse >Coordination des établissements scolaires et des AOM | Analyse > Coordination des établissements scolaires et des AOM. |
| Question publiée au JO le : 31/03/2020 Question retirée le : 30/06/2020 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Valérie Lacroute appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la coordination nécessaire entre les établissements scolaires et les autorités organisatrices des mobilités. En effet, la modification des horaires des établissements scolaires n'est pas toujours en adéquation avec les services de transports proposés. Il en va de même pour les services des transports qui ne prennent pas assez en considération les horaires des établissements scolaires. La récente loi d'orientation des mobilités n'a pas permis de répondre à ce sujet si opérationnel, tant pour les élus locaux que pour les établissements scolaires et les familles. Cette absence d'adéquation sur certains territoires entre les horaires des établissements scolaires et du réseau de transport pénalise la vie des familles. Elle lui demande comment l'éducation nationale entend prendre sa place dans les discussions avec les autorités organisatrices des mobilités afin de remédier aux désagréments organisationnels des familles.